

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE le MARDI et le VENDREDI. Abonnement pour l'année, (franc de poste non compris)... £1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur-en-Chef, franc de port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 23 MAI 1851.

No. 63.

LE CANADIEN EMIGRANT

OU

Pourquoi le Canadien-Français quitte-t-il le Bas-Canada ?

Dire que nous venons dans un écrit assez long entretenir le public de la colonisation des terres incultes, c'est ce semble l'indisposer tout d'abord contre nous, fatigué qu'il doit être de tout ce qu'on a dit et écrit sur cette matière qui paraît inépuisable, d'autant plus que tout ce qu'on a fait pour cette œuvre n'a pas obtenu un succès justement désiré. Nous demandons cependant à être entendus.

Nous ne pouvons nous le dissimuler, la tâche que nous nous sommes imposée offre de grandes difficultés. Nous nous attendons même à rencontrer dans une œuvre toute de patriotisme, le mauvais vouloir de gens dont nous ne pouvons nous empêcher de froisser les opinions, pour ne pas dire les intérêts. Parlerons-nous des critiques ? Ils ne pourraient tout au plus que s'égarer à nos dépens. Espérons qu'ils ne nuiront pas à la cause que nous désirons promouvoir.

Nous nous sentons du moins encouragés dans notre entreprise par les paroles de Son Excellence le gouverneur-général, dans sa réponse, en juillet 1848, au mémoire de l'évêque catholique de Montréal, paroles qui ont causé une satisfaction générale dans tout le Bas-Canada. "Son Excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et Son Excellence pense que le meilleur usage qu'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industrieux, moraux et contents."

"Emparons-nous du sol," a-t-il été dit; c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité. Oui, "emparons-nous du sol, transmettons à nos descendants cette terre qui nous est chère à bien des titres, transmettons-lui améliorée, couverte de monuments nouveaux tant nationaux que religieux, mais surtout arrosée de nos sueurs. Nos vœux la béniront, ils béniront notre mémoire, ils se sentiront comme pressés, par reconnaissance, par les nombreux souvenirs que nous leur aurons légués, de conserver cette terre, la langue de leurs ancêtres, leurs institutions, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs, leur caractère; et notre nationalité aura acquis un souffle de vie de plus. Non, il ne serait pas Canadien, il ne serait pas Canadien-Français, disons-nous, celui qui n'aurait pas à cœur la prompt colonisation des terres incultes du Bas-Canada par ses compatriotes. C'est là notre désir à nous, c'est ce que nous avons demandé même la démarche que nous faisons aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres, nous n'avons pu voir nos compatriotes aller chercher à l'étranger pain, liberté et vie, sacrifier la jouissance de l'un des plus beaux, des plus nobles sentiments du cœur humain, celui qui nous fait chérir la patrie; nous n'avons pu voir notre population décimée, chaque année, par l'émigration, sans nous dire: il est du devoir de quelqu'un de travailler à arrêter le flot de l'émigration, de montrer les avantages qu'il y a pour nos compatriotes à demeurer sur le sol de leurs ancêtres, d'indiquer les ressources qu'offrent certaines parties du pays au nouveau colon, d'indiquer aussi les obstacles qui l'empêcheraient de se procurer une terre facilement et de prospérer sur celle de son choix. Nous ne voulons pas dire que ceux à qui il appartient plus particulièrement de s'occuper de ces objets, aient manqué à leur devoir.

Non, on a fait des démarches, pris des renseignements, proposé des plans de colonisation que l'on a mis en essayé de mettre à exécution. Mais ces essais, les efforts que l'on a faits, ont-ils obtenu tout le succès qu'on avait droit d'en attendre ? Nous ne le croyons pas. Est-il possible encore, à l'heure qu'il est, de faire quelque chose pour favoriser la colonisation des terres incultes ? C'est ce que nous pensons, ce dont nous voulons convaincre les véritables amis du pays.

Parmi ceux qui ont été appelés jusqu'à ce jour à s'occuper de la colonisation, les uns, trop occupés des grandes questions politiques, n'ont pu prendre connaissance par eux-mêmes du véritable état des choses; d'autres, trop éloignés des diverses parties du pays qui réclamaient le plus promptement de nombreux colons, n'ont pu parvenir à connaître mille détails qu'il eût été nécessaire de savoir pour suggérer de bons plans de colonisation et les meilleurs moyens de lever les obstacles qui s'y opposaient. Quelques-uns, grands propriétaires, avaient à ménager leurs propres intérêts, et l'ont fait au grand préjudice des colons et par contre-coup du pays tout entier; plusieurs, amis des grands propriétaires et préjugés leur faveur, ont dû se séparer à eux pour mettre des entraves à la colonisation. Le nombre de ceux compris dans ces dernières classes est considérable, et leur influence est si grande, qu'il est à craindre qu'elle n'ait contribué de beaucoup à l'insuffisance des moyens de colonisation qu'on a employés jusqu'à présent. Aussi est-ce à l'opinion publique que nous en appelons, sûrs qu'elle sera promptement à ces intérêts particuliers en faveur de l'intérêt général du pays, et sûrs que, lorsque le public se sera formé une opinion juste des moyens qu'il reste à employer pour activer la colonisation, et des obstacles à lever, il sera beaucoup plus facile à nos législateurs d'employer les moyens les plus efficaces et de faire disparaître ces obstacles.

Disons-nous maintenant que nous sommes plus compétents que bien d'autres à faire connaître quels sont véritablement ces moyens, ces obstacles ? Nous pouvons certainement produire quelques titres en notre faveur. Au nombre de douze, disséminés sur une partie du pays qui, plus que toute autre, mérite l'attention de nos compatriotes, ayant passé, chacun de nous, un temps plus ou moins long dans les townships de l'est, connaissant la position des cultivateurs par les rapports journaliers que nous avons avec eux, nous avons cru qu'à nous était dévolue la tâche de faire connaître la partie du pays que nous habitons, les avantages nombreux qu'il offre aux colons. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'engager ceux de nos frères disposés à quitter leur sol natal, à ne pas laisser la patrie, sans avoir visité les townships de l'est, et s'être convaincus qu'ils trouveront ailleurs de plus grands avantages. Nous nous sommes persuadés enfin que nous devions exposer franchement les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes dans les townships et proposer en même temps les moyens à prendre pour y remédier, au grand avantage des colons et du pays en général. Inutile de dire que nous avons recueilli tous les faits et données, qu'il nous a été possible, à l'appui des suggestions que nous avons à faire, et que notre position doit nous exempter même du soupçon d'avoir quelque intérêt particulier dans la démarche que nous faisons.

Nous tiendrons à ne citer que des faits dont nous sommes certains. Nos suggestions pourront manquer d'apropos, être en partie inutiles ou impraticables; nous laissons au public à

en juger et nous implorons son indulgence en faveur de notre motif et de notre bonne volonté.

Nous le répétons, nous ne parlerons que des townships de l'est, particulièrement de ceux compris dans les districts de Saint-François, des Trois-Rivières et de Québec. Ce que nous en dirons pourra peut-être s'appliquer quelquefois à la colonisation des autres parties du pays.

TOWNSHIPS DE L'EST.

Leur état actuel et leur avenir.

Ce qu'on appelle proprement townships de l'est, est cette grande étendue de terres habitables et fertiles comprise entre les rivières Chambly et Chaudière d'une part, les frontières du Maine, du Vermont, du New-Hampshire et des seigneuries des districts de Montréal, de Saint-François, des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Québec de l'autre. Ce vaste territoire présente la perspective heureuse de devenir, à une époque peu éloignée, la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus florissante du Bas-Canada, non-seulement par son climat plus doux que celui des bords du Saint-Laurent, par l'immense étendue du sol excellent et fertile qu'il renferme, et par l'abondance de ses cours d'eau, mais encore et surtout parce que cette partie de notre beau pays touche aux États de nos industriels voisins et doit renfermer les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, par les chemins de fer de Montréal à Melbourne, sur le Saint-François, de Melbourne à Portland, sur l'Atlantique, et bientôt, nous l'espérons, de Melbourne à Québec.

Les six grands comtés que forment les townships de l'est, Sherbrooke, Stanstead, Shefford, Missisquoi, Drummond et Mégantic, contiennent, suivant le calcul de M. Duchette, 4,886,400 acres de terre, et la population de ces comtés, d'après le tableau approximatif de la population du Canada, pour l'année 1848, n'atteint que le chiffre de 69,168 âmes. Pour connaître d'une manière approximative la population que peuvent contenir les townships de l'est, supposons que les deux tiers seulement des acres de terre, c'est-à-dire, 3,257,600, soient occupés, laissons de côté l'autre tiers ou considérons-le, si l'on veut, comme renfermant des terres improductives, allouons cent acres à chaque colon, nous aurons le chiffre de 32,576 propriétaires de biens-fonds. En 1842, le nombre des propriétaires de biens-fonds imposables dans le Haut-Canada était d'environ 65,000 et celui des acres occupés, de 8,613,591, faisant environ 133 acres pour chacun; la population du Haut-Canada était alors de 486,055, nous pouvons conclure, sans crainte d'exagérer, que la population des townships de l'est atteindra bientôt le chiffre approximatif de 243,027 âmes, c'est-à-dire, la moitié de la population totale du Bas-Canada en 1831. Nous prions le lecteur de remarquer que le chiffre de 628,800 acres pour les terres improductives est évidemment exagéré, car ce qu'il y a dans les townships de l'est, comme dans le Haut-Canada, de grandes étendues de terre que l'on nomme improductives, mais qui véritablement sont très-propres à la culture et ne demandent point de devenir en valeur que l'application d'un bon système de dessèchement.

L'aspect du pays que nous décrivons est, en général, varié et piquant d'intérêt. Il n'est personne qui n'ait fait le voyage du port Saint-François à Rock Island, sans avoir éprouvé les plus délicieuses impressions, surtout s'il a parcouru ces lieux dans la belle saison. En effet, qu'apparçoit-on en avançant dans les

townships ? Tantôt un vallon dont la fertilité contraste singulièrement avec l'aspect le sombre forêt que vous venez de traverser; tantôt vos yeux découvrent au loin une colline non moins fertile, et d'une pente si douce que vous la gravissez sans presser que vous en apercevoir. Voulez-vous suivre le cours de la rivière St. François ? En certains endroits, il y a à peine la largeur du chemin; d'un côté vous apercevez au-dessous de vous le Saint-François à la profondeur de quelques centaines de pieds, sans qu'il vous soit possible de vous éloigner de ce précipice, arrêtés, que vous êtes par une autre côte qui s'élève à l'opposé au-dessus de vous. Au sortir de ce défilé, dont le danger ne laisse pas d'avoir ses charmes, vous découvrez tantôt un élargissement de la rivière, causé par une île riante de verdure, tantôt c'est une maisonnette solitaire ou un petit village dont l'air de propreté et l'élégance pourrait dérider les sourcils du penseur le plus sérieux. Plus loin c'est une cascade, une factorerie, un moulin, autour desquels se trouvent groupées quelques maisons élégantes et propres, auxquelles se joindra parfois une jolie petite église.

Il se trouve un assez grand nombre de villages dans la partie habitée des townships, qui tous se recommandent par quelque genre particulier de beauté. Ici c'est l'horizon qui plaît d'avantage; là ce sont les bâtisses d'un goût varié et même capricieux. Ailleurs, c'est la position au pied d'une montagne, auprès d'un lac. Chaque township un peu établi compte son village. Il y en a où il s'en trouve deux. Il y a Sherbrooke et Lennoxville dans le township d'Ascot, Richmond et Danville dans celui de Shipton, Drummondville dans celui de Grantham, et un grand nombre d'autres dans divers townships. La ville de Sherbrooke n'est qu'un village plus considérable que les autres et qui ne le cède à aucun en beauté. Plus on approche des frontières des États-Unis, plus le pays présente l'apparence de prospérité; aussi est-ce la première partie établie.

Ce grand territoire est bien arrosé par le Saint-François qui a deux sources principales, savoir: le lac Saint-François, situé entre le comté de Mégantic et le comté de Sherbrooke, et le lac Memphrémagog sur la frontière du Vermont; par les rivières Nicolet, Bécancour, Chaudière et plusieurs autres moins considérables. La rivière Magog, dont les eaux mettent en activité plusieurs manufactures de coton, de laine, de fer, de papier et de seaux, traverse la ville de Sherbrooke; quand les chemins de fer y seront parvenus, les pouvoirs d'eau du Magog, qui seront très-considérables, ajouteront beaucoup à l'importance de cette ville. La rivière Bécancour peut être facilement rendue navigable, au moyen de canaux, peu dispendieux, depuis les chutes dans le township d'Inverness jusqu'au lac Noir, pour un espace de 5 milles. De ce point, le Saint-François qui arrose les townships Garthly, Weedon, Dudswell, Westbury et Ascot, offre une communication par eau facile et peu dispendieuse, jusqu'à la ville de Sherbrooke, au centre des townships de l'est. L'importance de cette communication par eau qui parcourt un espace de 101 milles, est facile à concevoir; elle livrera aux travaux de l'agriculture et au commerce cette belle vallée arrosée par le Bécancour et le Saint-François, et destinée à devenir une des sections les plus riches des townships de l'est.

Il se trouve dans cette vaste étendue de pays un grand nombre de rivières comparativement petites qui offrent des pouvoirs d'eau très-avantageux, que l'on peut exploiter sans de grands

capitaux. Il est bon d'observer ici qu'il n'y a point dans les townships de privilèges seigneuriaux; aussi se trouve-t-il un grand nombre de moulins et de factoreries de toute espèce dans la partie habitée de nos townships. Il sont donc destinés à devenir un pays manufacturier et leurs nombreux pouvoirs d'eau leur seront une source de richesses.

Il a été écrit avant ce jour sur la colonisation des townships de l'est de bien belles phrases, auxquelles nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de faire écho, jusqu'à un certain point. Nous sentons que cela ne suffit pas, qu'il faut entrer dans des détails, au risque même d'ennuyer le lecteur. Nous lui demandons pardon d'avance dans la crainte qu'il ne nous trouve minutieux.

Il existe chez un grand nombre de cultivateurs un préjugé contre la fertilité de certaines terres dans les townships, et c'est précisément contre celles qui offrent le plus d'avantages au nouveau colon. Nous voulons parler des terres hautes, couvertes de bois-francs.

Les townships de l'est ont en grande partie montagnaux, ce qui ne contribue pas peu à leur donner cet aspect pittoresque que nous avons décrit plus haut. Dans un pays comme celui-là, il se trouve des terres de toute espèce; des terres basses toujours difficiles à défricher et à égoutter, des terres hautes, couvertes de bois-francs faciles à défricher et qui ne demandent point d'égouts artificiels. Cet énoncé seul suffit pour indiquer les grands avantages des terres hautes sur les basses. Sur les terres hautes, les arbres sont éloignés les uns des autres, de sorte qu'ils peuvent se cultiver avant que les souches en aient été arrachées. Ces terres sont tout égouttées, de sorte que dès la première année qu'elles ont été défrichées, vous pouvez en retirer une récolte, ordinairement la meilleure qu'elles produisent. Cette terre semble prendre plaisir à récompenser de suite son propriétaire de la préférence qu'il lui a accordée sur les autres. Il n'en est pas ainsi des terres basses que l'on ne peut cultiver sans que les souches en aient été arrachées en grande partie, ce qui ne peut se faire, à moins de très-grands frais, avant une dizaine d'années; de plus il faut des dépenses considérables pour égoutter ces terres, avant de les ensemercer. Les souches de bois-francs pourrissent beaucoup plus vite, et laissent pour ainsi dire la terre d'elles-mêmes six à sept ans après que l'arbre en a été séparé. Pendant ce temps vous avez une terre que vous pouvez labourer sans de grandes difficultés. Les cendres de bois-francs se convertissent en sels, qui suffisent très-souvent pour payer le défrichement de la terre. Ce serait perdre son temps de convertir les cendres de bois-mou en sels, vu la quantité qu'il en faut pour une quantité donnée de sel. On conçoit qu'il est beaucoup moins dispendieux de faire et d'entretenir des chemins sur les terres hautes que sur les terres difficiles à égoutter. Il est reconnu de plus que le fourrage qui croît sur les terres hautes est d'une meilleure qualité que celui des terres basses, et c'est, peut-être, à cela en partie qu'il faut attribuer la supériorité des animaux des townships de l'est sur les autres. C'est un fait que des animaux de six à sept ans qui paraissent parvenus à leur grosseur dans les seigneuries, mis à ferme dans les townships, y profitent encore d'une manière tout-à-fait surprenante. Faut-il attribuer ceci à l'excellente qualité des fourrages et des pâturages ? Nous n'osons l'assurer ? Voici quelques faits à l'appui de la thèse que nous soutenons.

Il y a environ dix-huit ans, une famille canadienne venait au printemps s'établir dans la

FOUQUIER.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Déjà il avait dépassé la porte et suivait un long corridor, au bout duquel était un escalier de service, lorsque dans la précipitation de sa suite il se heurta contre le greffier en chef du tribunal révolutionnaire qui revenait. "Tiens, c'est toi, citoyen, lui dit-il; où vas-tu donc si vite ?" "Moi... je... nulle part... citoyen... Je... prends l'air, comme... tu vois..." "Ton affaire est faite." "Ah! mou affaire." "Oui, le citoyen Fouquier a été enchanté de ton travail; dès à présent tu fais partie de l'administration." "Eh bien! à demain, citoyen greffier." "Comment, à demain interrompit celui-ci en le retenant par le bras, car il s'en allait à toute hâte." "Oui, à demain, j'ai très faim, je vais dîner."

Du tout, le citoyen Fouquier n'a dit de te faire venir, sans doute pour te voir. "Eh bien! tu lui diras que j'étais parti." "Est-ce qu'on pourrait dire cela au citoyen Fouquier ? Ah! bien ce serait du joli." "Impossible, citoyen, impossible!" "Il n'y a pas d'impossible quand le citoyen accusateur ordonne. Ça me tomberait sur le dos. Il y en a en prononçant ces mots un tel changement subit sur la physionomie d'ordinaire si bénigne du greffier, que le nouvel employé ne répondit rien. D'ailleurs ce retard ne serait peut-être que de quelques minutes et la résistance était plus que dangereuse." "Le gros homme avait repris son gracieux sourire, qu'avait fait disparaître un instant la peur de perdre la moitié du traitement conquis avec une subtilité si républicaine." "L'employé avait le visage pâle; tout son corps frissonnait d'impatience, ses dents claquaient." "Je te suis, citoyen, dit-il avec abattement, je te suis." "Le greffier retourna alors sur ses pas, et se dirigea vers le cabinet du citoyen Fouquier-Tainville." "Oh! que le temps qui s'écoulait ainsi était pesant et interminable pour celui qui le suivait par derrière; car chaque minute portait en elle la vie ou la mort. Un instant, sans que le greffier eût pu s'en apercevoir, il s'était arrêté, se demandant s'il ne valait pas mieux, en face d'un péril si imminent, braver la colère même de l'accusateur public:"

On me ferait arrêter séance tenante, pensait-il fort judicieusement, tout espoir de salut serait perdu. Alors il se résigna et espérait en Dieu. Au bout du corridor, ils traversèrent une salle spacieuse dans laquelle il y avait beaucoup de mouvement et de bruit, et entrèrent dans une autre pièce où des huissiers du tribunal se tenaient en compagnie d'une dizaine de municipaux. L'employé tressaillit en respirant cette atmosphère de prison, dont l'odeur mortelle s'inhalait, pour ainsi dire, à travers les murailles et venait glacer le cœur. Cette pièce précédait le cabinet. Le greffier en chef frappa discrètement à la porte du cabinet. "Entre, répondit une voix rude." "Le greffier fit signe à l'employé de le suivre et il entra." "Il y avait plusieurs personnes dans le cabinet qui attendaient des ordres d'arrestations très-pressés. On commença déjà à arrêter par familles. Fouquier rêvait à arriver à en arrêter par quartier, ce qui devait notablement simplifier le travail." "Citoyen Fouquier-Tainville, dit le greffier d'une voix pateline qui indiquait fort clairement la hiérarchie bien fraternelle des rangs, voici le nouveau employé dont je t'ai parlé. Qu'il attende." "Ce mot vint comme une lame acérée frapper le cœur du malheureux. Ses tempes toutes glacées qu'elles étaient ruisselaient de sueurs. Attends!... mon Dieu!... attends!... quand chaque minute écoulée était peut-être mortelle. Il s'appuya contre le

mur, car il se sentait chanceler de douleur. "Eh bien! dit Fouquier à une des personnes qui attendaient; voyons N° 23 ?" "Au 1er étage, citoyen, je leur ai demandé leurs noms et je les ai arrêtés." "Bien." "Au 2e, ils étaient cinq." "A la bonne heure!" "Je les ai arrêtés tous les cinq, ils dinaient; ils ont demandé pourquoi; je leur ai dit qu'ils devaient le savoir." "Très-bien, interrompit Fouquier visiblement satisfait." "Au 3e il n'y avait qu'un vieillard; ma foi, j'étais en train, je l'ai arrêté tout de même." "Tu a bien fait. Le N° 29 ?" "Un autre homme s'avança, à sa suite un mineur était facile de deviner que son moisson n'avait pas été belle." "Je n'ai trouvé que trois personnes, dit-il." "Dans toute la maison ?" "Oui, citoyen." "Imbécile! maladroite! recommence encore une fois et tu feras la quatrième. Puis tout en jetant dans un grand carton les notes qu'il venait de prendre, il dit entre ses dents: "Demain, je ferai continuer les Nos. pairs. Cette rue me t'a été signalée. Ça épurrera le quartier et ce sera d'un bon exemple." "Quelques instants plus tard Fouquier avait expédié tout son monde. Il se retourna alors vers l'employé." "Le travail est fait avec soin et intelligence. Je l'attache dès aujourd'hui à mon service particulier."

Merci, citoyen, essaye de dire le protégé du greffier, qui avait les yeux fixés sur la pendule. "Prends les trois cartons qui sont dans ce casier, mets-toi sur cette table et débrouille-moi ça rondement. J'aime qu'on soit très-prompt. Le sang cessa de circuler dans les veines du pauvre malheureux, et ses lèvres blémirent comme si la mort l'eût touché du doigt. Il resta immobile à la même place." "Eh bien! ne m'as-tu pas entendu ? s'écria Fouquier, les cartons N. O." "Ils sont perdus murmura l'employé en lui-même." "Son regard ne quittait pas l'aiguille de la pendule qui marchait sur les ailes du temps. Mais la pensée, mais le cœur, quelque accablés qu'ils soient par un malheur imprévu, ont souvent des spontanéités étranges, des élans qui les relèvent et des débris d'espérance qui surgissent. Il s'élança sur les trois cartons qu'il vida avec une vivacité fébrile, et se mit à les compulsurer. Depuis une heure il travaillait avec cette fièvre cruelle d'une mortelle impatience, et chaque seconde qui s'écoulait retombait en tortures sur son cœur." "Dépêche-toi, lui dit Fouquier, car il faut que tu me copies ensuite ces deux minutes et que tu viennes avec moi." "Certainement... citoyen... murmura-t-il avec angoisse; mais si le citoyen voulait me permettre de m'absenter quelques minutes, j..." "L'absenter! est-ce que je m'absente, moi ? C'est ce que je ne savais pas que..." "Qu'est-ce que tu ne savais pas ! répéta l'ac-

township de Kingsey. Elle se composait du père, de la mère et de neuf enfants en bas âge. Assurément ce père de famille avait besoin d'être armé de courage puisqu'il n'avait, pour toute richesse, que des provisions pour trois semaines et du ménage en proportion. Au bout de trois semaines, ce hardi défricheur avait une quantité suffisante de sels pour se procurer un nouvel approvisionnement. Il put commencer sa terre ce même printemps; sa récolte et son travail lui fournirent la subsistance de sa famille pour l'année. Au printemps suivant, il put faire des semailles plus considérables. Il a toujours augmenté depuis, a payé sa terre, établi ses enfants, et joint aujourd'hui d'une certaine aisance. Depuis nombre d'années, une famille irlandaise établie sur une terre basse dans Grantham lutait contre un état d'indigence voisin de la mendicité, lorsqu'elle se détermina à abandonner cette terre ingrate. Elle s'établit sur une terre haute dans Durham. Peu à peu sa situation s'améliora, elle put faire instruire, dans une de nos premières maisons d'éducation, l'un de ses membres que nous pourrions nommer, si des égards pour cette personne qui occupe une certaine position dans la société, ne nous en empêchaient. Il serait facile de multiplier ces sortes de citations. Nul doute qu'un grand nombre de faits de ce genre n'aient échappé à nos recherches. Mais, dit-on, ces terres sont rocheuses, de peu de durée, selon l'expression usitée. C'est encore par des faits que nous répondrons à cette objection. Il existe dans Shipton un cultivateur; il y a vingt ans il n'était que journalier. Veut-on savoir le montant des produits de sa terre dont il peut disposer annuellement. Citons l'année présente qui ne montre rien de plus que les années dernières. Nous ne pouvons donner que des chiffres approximatifs, mais nous pouvons assurer qu'ils ne sont pas exagérés. Cet heureux cultivateur a vendu, depuis l'automne, des animaux pour un montant de £75 0 0; du lait pour £22 10 0; du beurre pour cinquante à soixante louis. Le foin dont il peut disposer, lui aura rapporté vingt à trente louis et les patates £12 10 0 à peu près. Ainsi les produits de sa ferme lui procurent la jolie somme d'environ £200. Nous prions le lecteur de remarquer que tous les articles ci-dessus mentionnés sont un surplus de produits, en sus de ce qu'il emploie pour la subsistance de sa famille et de nombreux troupeaux. Voilà pour une terre de peu de durée. Trois autres cultivateurs établis au même lieu et à peu près dans le même temps, sur des terres des plus rocheuses qu'il y ait, ont eu un succès à peu près semblable. L'un d'eux se trouve en quelque sorte récompensé par ces pierres qu'on a tant reprochées à sa terre. Elle possède une carrière de pierre d'une excellente qualité et qui est employée comme pierre de taille et comme pierre à chaux pour la construction du pont du chemin de fer sur le Saint-François, à Richmond. Inutile de multiplier ces exemples. Ce que quelques-uns ont fait, tous ne le peuvent-ils pas? Si tous ne réussissent pas également, du moins ne faut-il pas en accuser la terre. On doit plutôt s'en prendre au mode de culture. Aussi les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour les terres hautes où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.

(La suite au prochain numéro.)

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 23-MAI 1851.

Première Page:—Le CANADIEN EMIGRANT on Pourquoi le Canadien Français quitte-t-il le Bas-Canada?
Feuilleton:—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première Partie sur 1793.)—(Suite.)

Ouverture de la 4e Session du 3e Parlement du Canada-Uni.

Mardi à 3 heures de l'après midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rendit à la Salle du Conseil Législatif dans la maison du Parlement, et là, en présence des deux chambres réunies, ouvrit la 4e. Session du 3e. Parlement de la Province du Canada-Uni, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, — Messieurs de l'Assemblée Législative,

En me retrouvant au milieu de vous pour l'accomplissement de nos devoirs législatifs, j'éprouve beaucoup de satisfaction à vous féliciter de l'état de prospérité générale de la Province. La récolte de l'an dernier a été abondante. Le revenu des douanes et du trafic sur les canaux de la Province augmente constamment et les effets de la Province obtiennent un prix élevé. L'effet des modifications récentes de la loi impériale de navigation commence également à se manifester par des arrivages plus fréquents de vaisseaux étrangers dans nos ports de mer. Des personnes engagées dans les intérêts maritimes allèguent cependant que certains dispositions de l'acte qui énumère ces changements soit contraires au développement d'une branche considérable de notre commerce d'importation. Le sujet est important, et je le recommande à votre attention. Sous ces circonstances favorables l'amélioration plus ample des moyens de communication intérieure a récemment occupé une large part de l'attention. Dans plusieurs parties du Canada l'emploi des capitaux a pris beaucoup d'extension et d'une manière avantageuse de la part de personnes des diverses localités, y ayant intérêt, et par d'autres, pour la construction de bons chemins dans les campagnes, et l'on a adopté dans les deux divisions de la Province, des mesures dans le but de presser activement la création d'importants chemins de fer. Le Parlement a donné des preuves de sa disposition à procurer aux entreprises de ce genre, calculées pour l'avantage de la Province, telle aide qu'il peut convenablement leur être donnée sans affecter le crédit de la Province ou encastrer les spéculations hasardeuses. Quelque soit la législation que vous jugiez convenable d'adopter sur cette matière, je suis convaincu que vous y adhérez aux principes de cette politique judicieuse.

Une augmentation considérable dans la correspondance, je suis heureux de vous le dire, s'est produite depuis la mise en opération de la Nouvelle Loi des postes. Ce fait, qui fournit une preuve conclusive de l'avantage résultant pour la communauté de cette mesure, justifie en outre l'espoir que les recettes de ce département cesseront avant longtemps de se ressentir de la dépression produite par l'adoption de taux de postage réduits. Sous l'opération des mesures qui ont été récemment adoptées par les Législatures des diverses Provinces de l'Amérique du Nord, le commerce inter-colonial prend des proportions de grandeur progressive, et promet de devenir l'une des branches considérables de notre industrie.

Je mettrai devant vous une Dépêche dans laquelle le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté soumet pour considération un plan d'un Chemin de Fer entre Halifax et Québec, ou Montréal, qui a une importante liaison avec ce sujet.

La contestation touchant la ligne-frontière si longtemps indécise entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, a produit de nombreux inconvénients pour les deux Provinces, des difficultés qui n'ont pas été médiocres pour les personnes intéressées à la propriété du territoire, qui est une source de réclamations opposées. Conformément à la suggestion du Secrétaire d'Etat, j'ai requis le Lieutenant Gouverneur du Nouveau-Brunswick de me renvoyer ici l'automne dernier, dans la vue de préparer les détails d'un plan d'arbitrage pour le règlement de cette question. Le rapport des arbitres qui ont été nommés pour accomplir ce traité alors fait par les gouvernements des deux Provinces, sera, comme j'ai lieu de le croire, présenté à une époque prochaine.

Avec le concours de l'Exécutif de la Province, une permission a été donnée par le Gouvern

nement Impérial de Sa Majesté au Gouvernement des Etats-Unis, de construire un Phare sur le Lac du Fer-à-Cheval dans la Rivière Niagara, à la décharge du Lac Erie; ce qui paraît devoir être très-avantageux aux vaisseaux qui naviguent dans ces eaux. Il est trop tôt encore pour parler avec assurance des résultats de la Grande Exhhibition qui se poursuit actuellement à Londres, néanmoins d'après les rapports qui me sont parvenus, j'ai raison d'espérer que les produits et l'industrie du Canada seront jugés n'être pas désavantageusement représentés en cette intéressante occurrence. Ceux qui se sont efforcés de réaliser cet objet méritent beaucoup d'éloge.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

J'ai reçu du principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, une communication que je mettrai devant vous, exprimant que Sa Majesté a bien voulu recevoir très-gracieusement l'adresse concernant les Réserves du clergé, que vous m'avez chargés de lui faire parvenir à la Session dernière, et dans laquelle sont énoncées les intentions du Gouvernement Impérial de Sa Majesté au sujet de cette adresse. Je pourrais à ce que le budget de la Recette et de la Dépense et les estimés pour l'année courante, soient mis sous vos yeux, et j'ai la confiance que vous adopterez les mesures nécessaires que prescrivent les exigences du service public, et le soutien du crédit de la Province.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Une mesure vous sera soumise dans le but d'opérer une diminution de certaines allocations comprises dans l'Acte de la Liste Civile de 1846, et je mettrai devant vous la correspondance qui a été échangée entre le Gouvernement et le Secrétaire d'Etat, à ce sujet. Je recommande de nouveau à votre considération l'important sujet d'une augmentation de la représentation Parlementaire de la Province. L'a-propos d'amender la loi des écoles et celle des Municipalités du Canada-Est, quant à quelques particularités, dans le but d'assurer d'une manière plus ample à cette division de la Province, les avantages que les dispositions nouvelles sont de nature à produire, occupera probablement votre attention. La Province progressant en richesse et en population, et l'autorité du Parlement local étant augmentée et affermie, il s'en suit que les responsabilités qui pèsent sur les membres de cette Législature deviennent nécessairement plus onéreuses. Le peuple du Canada, tout en appréciant avec justice les besoins d'un âge de progrès, est attaché à ses institutions, et demeure fidèle à ses traditions primitives; et j'ai la confiance que vous vous efforcerez diligemment, en espérant humblement l'appui de la bénédiction Divine, de promouvoir, dans ce même esprit, ses intérêts les plus chers.

(Dépêche Télégraphique.)

Toronto, 21 mai 1851.

Dans la Chambre d'Assemblée, sur motion de M. DeWitt, il est ordonné que le greffier mette au nombre des contingents de la chambre tous les frais de port des papiers et lettres transmis aux membres ou expédiés par la poste de leur part, durant la session.

M. Notman présente une requête du conseil municipal du comté de Middlesex, demandant que, puisque le Gouvernement Impérial a abandonné la question des réserves du clergé au contrôle de la législature provinciale, ces réserves soient de suite vendues et le produit approprié à l'éducation.

M. U. L. MacKenzie donne avis qu'il présentera un bill à l'effet de pourvoir à l'élection des sherifs par les franc-tenanciers du Haut-Canada pour un certain nombre d'années.

Sir Allan McNab donne avis qu'il proposera un amendement à l'adresse proposée pour faire biffrer le douzième paragraphe relatif aux réserves du clergé et insérer à la place les mots suivants, que cette chambre ne manquera pas de donner à la communication du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies au sujet des réserves du clergé, sa considération la plus attentive, et d'assurer son Excellence que cette chambre, tout en exprimant sa reconnaissance à Sa Majesté pour avoir reçu gracieusement son adresse de la dernière session

sur ce sujet, n'usera pas des pouvoirs législatifs étendus qui lui sont conférés pour empiéter sur des droits acquis ou détourner de leur fin première les généreux octrois de terre faits par les prédécesseurs de Sa Majesté.—Que les mots "avec les égards convenables pour les droits des individus" et "les termes d'acceptation d'office" soient insérés après les mots "1846," dans le quatrième paragraphe (relatif à la liste civile.) Que les mots "telle augmentation étant basée sur le principe de la population" soient insérés à la place du mot "province" dans le 15e paragraphe relatif à la représentation.

La chambre ajourne, ayant été environ une heure en séance.

Dans le conseil législatif, l'Hon. M. Leslie a introduit un bill sur les écoles communes qui a subi sa première lecture.

L'Hon. M. DeBlaignière donne avis qu'il demandera vendredi une copie de la charte demandée par l'évêque de Toronto, pour un collège à l'usage exclusif des membres de l'église d'Angleterre.

Le Socialisme en Angleterre.

On n'a pas perdu le souvenir de la démonstration faite, il y a trois ans, par les radicaux Anglais dans les rues de Londres. A cette époque, les Chartistes formaient une association purement politique. Mais à l'école de MM. Ledru-Rollin, Mazzini, Struve et consorts, les doctrines démocratiques des Reynolds, des Fergus O'Connor, des Georges Shell, etc., se sont promptement transformées en doctrines socialistes et communistes. Plusieurs journaux ont publié le programme chartiste: c'est l'établissement de la centralisation la plus despotique qui se puisse imaginer. L'Etat est le seul être vivant dans ce système: l'association elle-même n'y existe pas.

Voici quelques lignes de ce document qui fera sans doute réfléchir lord Palmerston sur le danger d'avoir pour hôtes les Youngs socialistes de toutes les contrées de l'Europe: "La terre.—La Convention pense que la terre est l'héritage inaliénable de tout le genre humain, et que son monopole actuel est contraire aux lois de Dieu et de la nature. La nationalisation de la terre est la seule base de la prospérité nationale. Dans le but d'arriver à cet ultimatum, il est décidé que les mesures suivantes seront successivement soumises à l'appréciation du public: "1°. Etablissement d'un ministère de l'agriculture; "2°. Retour au peuple des terres des pauvres, des communes, de l'Eglise et de la couronne. Les dites terres seront divisées en portions, lesquelles seront affermées pour le compte de l'Etat, moyennant une redevance proportionnelle à la valeur de la terre."

Un correspondant d'Espagne adresse la lettre suivante à l'Ami de la Religion: "C'est une question de finances qui a renversé le ministère Narvaez, c'est une question de finances qui a fait dissoudre les cortès. Dans une de mes précédentes lettres, l'année dernière, je vous disais que le jour n'était peut-être pas éloigné où tout serait remis en question dans la péninsule; je crains que ce jour n'approche avec plus de rapidité encore que je l'avais prévu. La situation est mauvaise, très-mauvaise. Et de fait, que peut-on fonder sur un terrain révolutionnaire, sur un sol couvert de ruines qu'une main réparatrice n'a ni relevées ni débarrassées, là où l'on tend une main au génie démocratique et où on le repousse de l'autre main? Depuis quand édifie-t-on une société nouvelle sur la négation? Cela est impossible, c'est semer les tempêtes au nourrir d'interminables orages.

Les dernières cortès, élues sous l'impression de la peur et dans des circonstances qu'il ne m'appartient pas de qualifier, représentaient peut-être cent mille individus en Espagne; jamais élection ne fut entachée de plus d'irrégularités; per fis et nefas, on s'était créé un parti gouvernemental, une majorité satisfait, dévoué corps et âme au général Narvaez. Aujourd'hui les choses ont changé. Plus libres dans l'expression de leurs vœux, les collègues

électorales enverront très-certainement des hommes nouveaux; l'urne du 10 mai causera dans les chambres un notable déplacement. Les partis extrêmes, monarchistes et progressistes, y gagneront beaucoup de représentants. Les derniers, dans leurs journaux, emboîchent déjà la trompette pour annoncer leur entrée aux affaires. Si c'est aller trop vite en prédictions, c'est peut-être aussi raisonner logiquement, et par le fait invinciblement. Pas plus que la France, pas plus que l'Allemagne et l'Italie, l'Espagne ne peut vivre sous un régime composé d'éléments hétérogènes, un régime de bascule où le mal l'emporte périodiquement sur le bien, et le bien quelquefois sur le mal; il lui faut la stabilité.

Les progressistes sont, constitutionnels de paroles et de protestations, mais républicains au fond, c'est-à-dire ennemis de toute représentation sérieuse. Les idées ici ne sont pas déjà très-arrêtées sur le principe du bien et du mal; qu'on érige le communisme en système, et la péninsule sera plus malade que nous. Ne le voulons-nous pas, les progressistes triomphants seraient inévitablement heautés et le passeroit du communisme: de gré ou de force, ils joueraient le rôle si niais et si coupable du parti dont le National est chez nous la tribune et la bannière.

De leur côté, les monarchistes ou légitimistes viennent de se masser, de se discipliner, privés jusqu'ici de tout ordre et de direction, ils ont trouvé ou plutôt constitué l'un et l'autre. En Catalogne, en Navarre, en Estramadure, en Andalousie peut-être, ils comptent plus d'un succès, et il est à croire que quinze ou vingt représentants au moins iront occuper les places où se distinguait dernièrement le seul marquis de Cacérés.

M. Bravo Murillo est peut-être moins ferme que Narvaez, parce qu'il n'a pas une épée dans la main; mais les honnêtes gens sont avec lui. C'est un homme d'Etat, un économiste, un administrateur dont l'influence, au poste secondaire qu'il occupait comme ministre des finances, a déjà été applaudie. Sa résolution de mettre enfin de l'ordre dans le budget paraît inébranlable. C'est à lui que le clergé doit les quelques adoucissements à sa position qui lui ont été accordés ces derniers mois. Espérons qu'il sera secondé, comme il le mérite de l'être.

EUROPE.

ARRIVÉE DU FRANKLIN.

Ce steamer est arrivé lundi à New-York après une traversée de onze jours et demi, ayant à bord plus de 100 passagers.

ANGLETERRE.—Le Palais de Cristal reçoit toujours des milliers de visiteurs dont l'excitation et l'admiration. Le lundi, 5 mai, le prix d'entrée tomba de 20s à 5s. par tête. 6,400 personnes environ furent admises à ce prix, et la recette aux portes s'éleva à mille louis sterling. Depuis, la demande de billets pour la saison s'est soulevée, et le produit, tout calculé fait, a été évalué à deux mille louis par jour.

Le 6 mai au soir, le Ministère a été virtuellement défait dans la Chambre des Communes, sur une motion introduite par Lord Naes ayant rapport au commerce des spiritueux. Lord John Russell dit que l'effet de cette motion serait de réduire les droits sur les spiritueux, ce à quoi le ministère n'était pas prêt à acquiescer. On appuya alors sur la proposition de déferer ce sujet à un comité, et les voix se partageaient également au chiffre de 55 voix.

Cette défaite est la quatrième que subit le cabinet depuis sa réinstallation en office.

Il est probable que le Ministère résignera. Le même soir, 6 mai, il fut dit que le Lieutenant Gouverneur de la terre de Van-Diemen avait eu le devoir d'annuler les permis accordés aux trois prisonniers Irlandais McManus, O'Dougherty et O'Donohue, à raison de leur conduite, et les assujettir à certaines prescriptions.

Dans une réunion du conseil de la commission de la métropole, représentant le commerce, il a été unanimement résolu de convier une fête les commissaires étrangers. L'invitation s'étendra aux ambassadeurs, aux mi-

cusateur en dardant son regard froid et venimeux sur le malheureux supplicé.
Je ne demande... qu'un tout... petit... quart d'heure au... plus.
A sept heures tu seras libre, pas avant.
Oh! mon Dieu! mon Dieu! murmura le pauvre homme. A sept heures! c'est la mort! Et il calcula du regard et de la pensée si en s'élançant vers la porte il pourrait fuir sans être arrêté. Mais il se rappela les municipaux, les greffiers qui attendaient dans la salle voisine, et qui, sur un mot, sur un geste, se jetteraient à sa poursuite. C'était pour lui et par conséquent pour ceux qu'il voulait sauver une perte assurée.
Le cachet des âmes vigoureusement trempées est d'embrasser en une seconde ce qui peut ou ne peut pas être, et de ne point se jeter, impuissante et stérile victime, dans un péril inévitable.
Seigneur, dit-il tout bas en courbant la tête, vous rendez à mon âme, n'est-ce pas?

et Crépeux, il s'avança vers un des deux hommes qui l'accompagnaient.
Je vous demande pardon général, lui dit-il, de toutes les précautions dont nous avons dû nous entourer pour cet entretien. Quand ma tête tombera, ce qui est plus que probable, je ne me le cache pas, bien des existences seront menacées ou perdues. La prudence est donc une nécessité.
Que je comprends et que j'approuve, monsieur.
Je suis, général, que vous avez vu avec douleur la monarchie renversée, je suis que vous n'aimez pas le gouvernement républicain sous lequel quelques ambitieux ont érasé notre France, si belle et si glorieuse, la France de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de Henri IV, de François Ier, de Louis XIV.
Vous dites vrai, M. le Marquis, et je vais vous parler avec la franchise d'un soldat. J'ai pleuré dans mon cœur le trône brisé, mais la haine de l'étranger m'a fait tirer l'épée du

de vos amis, qui sont les nôtres, vous ont parlé du coup décisif que nous voulions frapper. Enlever le fils de notre roi du temple et le placer sur le trône de ses pères. L'entreprise est hardie, c'est ce qui la fera réussir; nous pouvons réunir en un jour près de mille hommes qui, dispersés dans différents quartiers inquiéteront et tiendront sur pied nos ennemis.
Ce serait un beau jour! s'écria le général Dillon, si l'on pouvait éraser d'un même coup tous ces bourreaux amis des haches que tourmente le vertige de la destruction; mais vous le savez, Monsieur le marquis, avant l'heure du combat on compte bien des cœurs résolus, et l'heure qui sonne ne vous laisse souvent que des défenseurs indécis et craintifs. C'est plus que du courage qu'il faut, c'est de l'audace.
C'est le secret de la providence, général; si Dieu est avec nous, il leur donnera cette énergie; s'il est contre nous, eh bien! nous

Général; j'ai votre serment.
Je le jure sur mon épée.
Comte De Montmaur, dit le marquis d'une voix solennelle, vous avez entendu le serment du général Dillon.
Et le général reprit celui-ci, Dillon n'a jamais manqué à la fois jurée.
Le vieux gentilhomme s'approcha alors de Dillon et lui tendit la main:
Si nous devons mourir, dit-il, avec ce triste sourire qui donnait à sa physionomie une expression si noble et si résignée à la fois, nous mourons au moins pour une noble et belle cause et en bonne compagnie, je vous jure.
Le soldat sera affectueusement la main du marquis, puis celle du comte De Montmaur: Dieu voit et juge, dit-il.
Et Dieu protège, ajouta le marquis en levant ses mains vers le ciel.
Général, reprit-il ensuite après un instant de silence, comme si le vieux gentilhomme chrétien n'eût pas voulu mêler les espérances ter-

en écoutant derrière la porte du cabinet d'Orbrice la voix de cet homme qui connaissait les secrets de ses maîtres et dont il rappelait enfin les traits. Abimé des faveurs et érasé de l'exigence de l'accusateur public, le pauvre serviteur se résigna enfin et commença le travail qu'il venait de lui ordonner. Et puis, comme le marquis lui avait parlé de certains papiers qu'il devait trouver au palais de justice, espérait-il peut-être les avoir. Mais avant d'anticiper sur les événements qui suivirent cette journée, transportons-nous vers la pauvre Jeanne et descendons jusqu'au fond de son cœur.
(A continuer.)
PENSÉES.
On n'est pas moins injuste en ne faisant pas ce qu'on doit faire, qu'en faisant ce qu'on ne

Marché Bonsecours.

Vendredi, 9 mai 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various commodities like flour, grain, and oil.

Table listing prices for various types of meat and poultry.

Table listing prices for various types of butter and cheese.

Table listing prices for various types of vegetables.

Table listing prices for various types of fruits.

Table listing prices for various types of bread.

Table listing prices for various types of sugar and honey.

Table listing prices for various types of eggs and dairy products.

Table listing prices for various types of wine and spirits.

Table listing prices for various types of oil and other goods.

Table listing prices for various types of fish and seafood.

Table listing prices for various types of other goods.

Table listing prices for various types of other goods.

Table listing prices for various types of other goods.

Table listing prices for various types of other goods.

Table listing prices for various types of other goods.

Table listing prices for various types of other goods.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

MOIS DE MARIE

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÉPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., avec jolie reliure.

ATTENTION!!! VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable...

LA VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal...

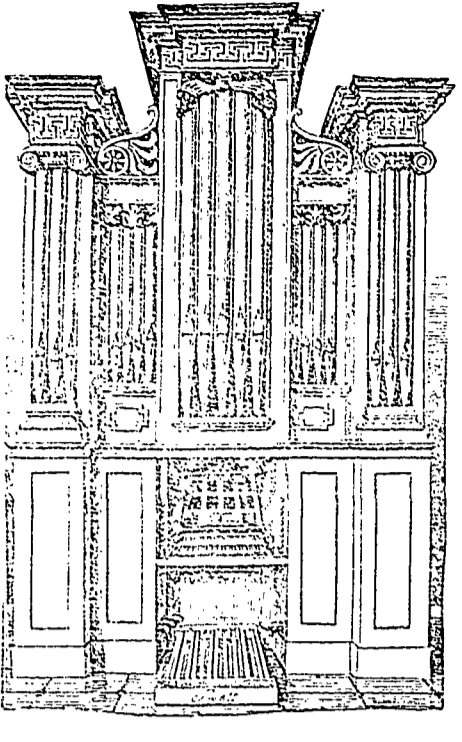
ATTENTION! AVENDRE, A l'Évêché, à la Prévôté et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA TRINIMITÉ DE Notre-Seigneur Jésus-Christ

MANUEL DES Sociétés de Tempérance, DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. G. CHINQUY, P.T.R.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général...

SOURCES DE PROVIDENCE. M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence...



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds de profondeur.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLOPHONES, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES...

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT. BUREAU, coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve.

INSTITUTION POUR LES SOURDS-MUETS. L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. SHERBROOKE—Wm. Ritchie, Ecr.

ÉTAT DE LA COMPAGNIE. Les assurés peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie...

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

AGE A ATTENDRE. Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge.

AGE A ATTENDRE. Table with columns: Age, 50, 55, 60, 65.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA. BUREAU, coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh William de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar.

ED. DEMOCRATE. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposés ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront. CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0 Les autres instruments £1 10 0

Dessin. £0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnet jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, P.T.R. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, P.T.R. Professeur. Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. ARTISTE de nouveaux services que tout un établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS: On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.



ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, que, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et de Sauguiet. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché. Montréal, 24 Sept 1850.